

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
À LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
LORS DES AUDITIONS PUBLIQUES DE CABANO
MARDI LE 3 JUIN 2008**

À l'intention de Me Marcel Blanchet, directeur général des élections, et
concernant la position de la municipalité de Kamouraska face au découpage de
la carte électorale dans le cadre de la refonte envisagée par le gouvernement du
Québec.

Présenté par
Claude Langlais
Maire de Kamouraska

Mai 2008

Attendu que la Commission de représentation électorale du Québec a déposé, le 12 mars dernier, un rapport préliminaire dans lequel est proposée une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, selon les dispositions de la *Loi électorale du Québec* ;

Attendu que ce rapport propose la disparition de l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata ;

Attendu qu'il est proposé que l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata se divise en rattachant la circonscription de Kamouraska à la région de Montmagny-L'Islet, composant un nouveau comté baptisé **Côte-du-Sud** ;

Les membres du conseil municipal de Kamouraska reconnaissent qu'un découpage électoral n'en est pas un à caractère administratif ; néanmoins, la prévisible incidence du premier sur le second porte le risque de la disparition éventuelle d'un comté historiquement établi et reconnu, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières administratives. Aussi, le conseil municipal s'inquiète déjà d'une pareille éventualité, en plus de s'opposer farouchement à l'effacement du nom de **Kamouraska** sur la carte électorale projetée.

À elle seule, l'appellation de Kamouraska constitue, et ce, depuis des lustres, la désignation d'un territoire à l'identité solidement ancrée dans le paysage géopolitique québécois. C'est dire qu'il s'agit là d'une région dont la visibilité est acquise sans qu'il soit nécessaire, chaque fois qu'on la nomme, d'en préciser le lieu sur la carte géographique du Québec. Cet état de fait représente un atout patrimonial majeur pour la population du Kamouraska, dont les retombées économiques et culturelles contribuent à la qualité de vie des habitants de ce très vieux comté¹.

Berceau de plusieurs familles dites de souche au Québec, le Kamouraska veut et doit maintenir son intégrité, nourrie par la pérennité de ses souvenirs, la sauvegarde de son patrimoine et l'originalité de sa culture. Nul ne doutera du sentiment d'appartenance des électeurs du Kamouraska à leur comté. Et ce sentiment se tient là où l'on se sent chez soi.

¹La circonscription électorale de Kamouraska a été fondée en 1829, pour prendre la dénomination de Kamouraska-Témiscouata en 1972.

Aussi, depuis le début du XIXe siècle, les collectivités rurales regroupées autour de ce patronyme ont usé de leurs complémentarités et enrichi un sentiment d'appartenance enraciné dans la collaboration au développement socio-économique et entrepreneurial de la région. N'oublions pas que c'est en bonne partie ce sentiment d'appartenance, consolidé au cours des 25 dernières années par la création d'une Municipalité régionale de Comté elle aussi appelée « Kamouraska », qui contribue au succès des actions mises en œuvre pour faire face aux défis du monde rural.

Cette appartenance se donne même des horizons plus vastes lorsque qu'elle se conjugue avec celle que nous partageons à l'égard du Bas-Saint-Laurent qui, depuis quelques décennies, est le cadre plus élargi où s'opère la concertation des efforts régionaux de développement.

Il est intéressant de noter qu'à cet échelon – et cela en raison d'une décision gouvernementale d'augmenter l'imputabilité des gestes posés – ces efforts sont coordonnés par la Conférence régionale des élus (CRÉ) qui fait une large place au leadership politique municipal. On peut ainsi se questionner sur la cohérence d'une vision qui, en raison de décalages entre découpages électoraux et ensemble territoriaux régionaux, affaiblirait la capacité d'intervention de certains députés provinciaux dont les circonscriptions déborderaient de la région de référence. Le travail du député doit être cohérent avec les forces du territoire qu'il dessert. Une circonscription électorale en porte-à-faux sur deux régions administratives entraîne la multiplication du nombre d'intervenants avec lequel il lui faut composer pour faire avancer les dossiers des électeurs. Ceci s'ajoute aux difficultés éventuelles lorsqu'il faut répondre à des problématiques pouvant diverger en fonction du découpage administratif, tel que vécu dans le cas du conflit entre « régions ressources » et « régions centrales ».

En définitive, la municipalité de Kamouraska désire soutenir la représentativité du Bas-Saint-Laurent à l'Assemblée nationale afin d'assurer à sa population un projet d'occupation dynamique de son territoire.

De plus, les membres du conseil municipal de Kamouraska estiment qu'amputer Kamouraska de son nom en tant que comté électoral serait priver l'ensemble du Québec d'un pan de sa mémoire et, par là, de son identité.

Nous osons même avancer que, de découpage en découpage... le Québec rural risque fort de n'être plus, à plus ou moins long terme, que l'acteur muet d'une démocratie sourde et aveugle envers les régions.

Pour toutes ces considérations, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait impérativement modifier la loi qui détermine votre mandat afin que le processus électoral québécois assure une représentation qualitativement adaptée aux défis qu'entend relever le monde rural. Ceci est une condition préalable à toute nouvelle proposition de redécoupage électoral du vaste territoire rural faisant partie de l'avenir du Québec.

